



DESSCRIPTIF DES MODALITES DE PERSONNALISATION D'ACCES A LA FORMATION

ÆSCULAPE

ECOLE LIBRE DE NATUROPATHIE

La procédure indiquée ci-dessous est utilisée pour les Centres d'Aix-en-Provence et de Lyon.

Réception des demandes de dossier de candidature
tout au long de l'année

Envoi ou téléchargement des dossiers de candidature
tout au long de l'année

Réception des dossiers de candidature de janvier à septembre. Les candidats sont informés par écrit de la réception de leur dossier, par le secrétariat.

Vérification par le secrétariat de la conformité de toutes les pièces demandées :

- Dossier de demande d'inscription dûment complété et signé,
- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation manuscrite,
- 2 photos d'identité récentes,
- Copie des diplômes (baccalauréat ou équivalent, études supérieures),
- Copie d'une pièce d'identité valide.

En cas de non-conformité, les candidats sont informés par écrit et invités à envoyer les pièces manquantes ou non-conformes.

Examen des dossiers de candidature et pré-sélection (à distance).

Par la Direction dans le mois qui suit la réception du dossier complet.

- Vérification de l'âge minimum requis,
- Candidat titulaire du baccalauréat ou équivalence (niveau IV ou UE),
- Avoir déjà consulté un naturopathe à titre personnel,
- Vérification de l'adaptation du candidat à la formation (motivations, expériences, existence d'un projet professionnel à l'issue de la formation),
- Identification d'une éventuelle reconnaissance de handicap.

Notification de refus ou d'ajournement,
motivée.

OU

Convocation à un entretien individuel et
test d'entrée.

Dans le mois qui suit l'acceptation du
dossier de candidature.

Appel téléphonique par le service
administratif pour prise de rendez-vous.



ÆSCULAPE

ÉCOLE LIBRE DE NATUROPATHIE



Entretien individuel oral (durée 1 heure) + test écrit d'entrée (durée 45 minutes) comportant des questions ouvertes et un QCM.

En présence du candidat sur le Centre d'Aix-en-Provence ou Lyon, par l'adjointe à la direction de la formation ou le directeur général.



Sélection des candidats basée sur les résultats de l'entretien individuel et du test d'entrée écrit, la compréhension écrite et orale du français et vérification de l'existence d'un projet professionnel à l'issue de la formation par la direction dans les 30 jours qui suivent.



Notification de refus ou d'ajournement, motivée.

OU



Notification écrite d'acceptation et envoi des documents contractuels (contrat, règlement intérieur).
(à distance)
Signée par la Direction.



Validation de l'inscription du candidat après réception du contrat de formation et de ses annexes signés par le candidat et du chèque d'acompte (encaissé après le délai légal de rétractation de 14 jours).
Par le secrétariat.